



## **APPEL A PARTENARIAT**

### **Favoriser l'accès aux droits à la santé pour tous**

#### **Contexte**

La question des inégalités face à la santé dans l'accès aux droits et le recours aux soins est un sujet majeur pour de nombreux CCAS.

Constatant que de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé et en conséquence à des soins (dentaires et ophtalmologiques en particulier) pour des raisons financières, des CCAS de Loire –Atlantique réunis au sein de leur union départementale ont travaillé cette question :

-dans un premier temps en travaillant avec la CPAM à la mise en place de conventions partenariales pour éviter le non-recours aux droits que sont la CMU-C et l'aide à la complémentaire santé.

- dans un second temps en échangeant sur les différents partenariats pouvant être mis en place avec des mutuelles.

C'est dans ce contexte que le CCAS de Pornichet lance cet appel à partenariat.

#### **L'intention de l'appel à partenariat**

L'objectif est de permettre l'accès pour tous les habitants de la commune à une complémentaire santé de qualité et durable, à un prix abordable pour tous les budgets.

#### **Appréciation du partenariat**

Les éléments de réponses attendus lors de cet appel à partenariat sont :

- proposer un produit complémentaire santé de qualité aux habitants de la commune à un coût compatible avec tous les budgets (dont un tarif spécifique pour les personnes à faible budget orientées par le CCAS), sans période de stage, ni de questionnaire santé. Le ou les produits proposés devront s'articuler autour d'un produit moyen proposé en annexe.
- bénéficier d'un réseau de proximité ou/et d'un interlocuteur privilégié pour accueillir et conseiller les personnes orientées par le CCAS.
- être agréé pour les contrats CSS.
- affirmer une volonté de sécuriser l'accès et le recours aux soins des habitants en situation de précarité en s'inscrivant dans un partenariat actif, avec un référent du partenariat identifié au sein de la structure.
- contribuer à l'analyse du dispositif en rendant compte annuellement du nombre d'utilisateurs bénéficiaires des prestations et de leurs caractéristiques sociales.



- favoriser, à chaque fois que possible, le tiers payant et un délai restreint de remboursement.

### **Durée**

Ce partenariat s'inscrit sur une durée de 3 ans et fera l'objet d'une évaluation partagée. Une rencontre annuelle des acteurs du partenariat permettra d'en faire le bilan et proposera les ajustements.

### **Engagement du CCAS**

Pour assurer la mise en œuvre de ce partenariat, le CCAS nommera un référent privilégié pour faciliter l'accès aux services proposés par le CCAS (aide à la constitution des dossiers CMU et ACS, aides facultatives, conseils budgétaires..). Ce référent pourra intervenir éventuellement auprès de la mutuelle pour présenter les services du CCAS.

### **Convention**

Ce partenariat fera l'objet d'une convention précisant les modalités de mise en œuvre.

### **Procédure de réponse**

La réponse à cet appel devra faire l'objet d'un dépôt de dossier de candidature joint en annexe, à l'intention de la vice-présidente du CCAS pour le **15 mai 2021**.

En amont, Mme la directrice du CCAS et la référente de la mutuelle sont à votre disposition pour tout renseignement ou accompagnement dans cette démarche. Des rencontres de travail pourront être organisées.

### **Contact :**

Mme Nicole DESSAUVAGES, Vice-présidente

Centre Communal d'Action Sociale de Pornichet

120 avenue du Général de Gaulle

44380 Pornichet

02 40 11 55 38

Directrice : Sandrine MARTIN, [smartin@mairie-pornichet.fr](mailto:smartin@mairie-pornichet.fr)

Référente : Florence GUEMARD, [fguemard@mairie-pornichet.fr](mailto:fguemard@mairie-pornichet.fr)